Le groupe violent d’extrême-gauche « La Jeune Garde », cofondé par le député LFI Raphaël Arnault, contestera la décision de sa dissolution devant le Conseil d’État le 3 avril (MàJ)

01/04/2026 à 16h44



01/04/2026

La Jeune Garde, mouvement antifasciste lyonnais, dissous en 2025 par le gouvernement, contestera cette décision devant le Conseil d’État le 3 avril.

Le Progrès





22/02/2026

[*Le Conseil d'état ne s'est toujours pas prononcé sur la dissolution de la Jeune Garde : les deux procureurs publics chargés d'examiner le dossier sont liées aux sphères socialistes*]

10/02/2026

Pour des motifs que nous ignorons à ce stade, l'audience devant le Conseil d'État concernant notre dissolution, initialement prévue demain 11/02, est reportée à une date ultérieure.

Nous vous tiendrons informés dès que celle-ci sera connue.

Et que vive la Jeune Garde ↙️↙️↙️

— Raphaël Arnault (@ArnaultRaphael) February 10, 2026

Cofondée en 2018 à Lyon par Raphaël Arnault, devenu en 2024 député insoumis, la Jeune Garde a été créée en réaction aux mouvements d'ultradroite lyonnaise.

[…]

En avril dernier, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau (LR) a lancé la procédure de dissolution du groupuscule d'ultragauche accusant plusieurs de ses membres de violences. À la suite d'une procédure contradictoire, la dissolution a été actée en conseil des ministres le 12 juin 2025.

[…]

La Jeune Garde contestera sa dissolution devant la section du contentieux du Conseil d'État ce mercredi 11 février après-midi.

Le Progrès